

# Commune de CONDAT-SUR-VEZERE

Séance du 16 MAI 2022

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

*Affiché en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de Mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUDIER, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 12 (dont 1 procuration)**

Date de convocation : 06 Mai 2022

Présents : Messieurs Stéphane ROUDIER, Denis ESCALEIRA-RIBEIRO, Sylvain DELAHAIES, Pascal SALON, Jean DEMAISON, Philippe LEROY, Eddy NOUAILHANE, Mesdames Sylvie GUERRA-MARTINS, Laure LAJOINIE, Isabelle SEGUY et Alexandra MALLET

Excusés :

Madame Marie SCHNEIDER

Messieurs Claude LALANDE et Ludwig GERVELAS

Monsieur Patrick GAGNEPAIN représenté par Monsieur Denis ESCALEIRA-RIBEIRO

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SEGUY

### Ordre du jour

- Constitution d'une commission d'appel d'offres,
- Autorisation d'occupation du domaine public pour une activité de fabrication et vente de bruschettas,
- Versement subvention à l'association des Moulins du Périgord Noir – Virement de crédits DM 1,
- Points des travaux,
- Divers.

Dossier rajouté à l'ordre du jour après accord du conseil municipal

- Augmentation du montant de la subvention attribuée à l'association Commanderie de Condat Confluence Hospitalière

**Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13/04/2022**

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

---

**Redevance Occupation du Domaine Public**  
**Commerce ambulant - Activité de fabrication et vente de bruschettas**

---

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Madame Emilie VEZINE a sollicité l'autorisation d'occuper le domaine public en vue d'exercer son activité de fabrication et vente de bruschettas, sur un emplacement de 4 m<sup>2</sup>, un soir par semaine, plus particulièrement le Jeudi sur la place des Ecoles à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022.

Monsieur le Maire précise que le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour des activités commerciales similaires avait été fixé à 10,00 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame Emilie VEZINE, « Les tartines d'Emilie » à s'installer sur un emplacement de 4 m<sup>2</sup> sur la place des Ecoles, tous les Jeudis soir à partir de 17h30 pour exercer son activité de fabrication et vente à emporter de bruschettas,
- Décide de fixer le montant annuel de la Redevance d'Occupation du Domaine public à 10,00 € le m<sup>2</sup> soit 40,00 €,
- Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

---

**Election des membres de la commission d'Appel d'Offres**

---

Monsieur le Maire expose au conseil que depuis la réforme des marchés publics applicable à compter du 01/04/2016, les dispositions concernant la commission d'appel d'offres (CAO) sont désormais prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Outre le Maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application de l'article L 2121-21 du CGCT, l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. De même, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Il est précisé que les candidats suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire mais sont sollicités par ordre, en remplacement des membres titulaires absents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Constate, qu'après appel à candidatures, une seule liste est présentée pour la constitution de la commission d'appel d'offres, les nominations prennent ainsi effet immédiatement, dans l'ordre de la liste,

- Désigne les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

**Titulaires**

1. Sylvain DELAHAIES
2. Isabelle SEGUY
3. Denis ESCALEIRA-RIBEIRO

**Suppléants**

1. Patrick GAGNEPAIN
2. Eddy NOUAILHANE
3. Pascal SALON

---

**Versement subvention Association des Moulins du Périgord Noir**  
**DM n° 1**

---

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de soutien financier de l'Association des Moulins du Périgord Noir (AMPN).

Cette association œuvre pour promouvoir et protéger le patrimoine meunier sur le territoire du Périgord Noir.

Elle a été créée en Septembre 2019 pour :

- Répondre aux évolutions des réglementations,
- Valoriser les moulins du Périgord Noir pour qu'ils puissent bénéficier de la valeur patrimoniale, technique, historique et paysagère,
- Promouvoir le patrimoine meunier en tant que témoin d'un passé industriel emblématique du Territoire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association des Moulins du Périgord Noir afin de la soutenir dans son action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50,00 euros à l'Association des Moulins du Périgord Noir,
- Vote à cet effet les virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :

- |  |           |
|--|-----------|
| - 022 – Dépenses imprévues               | - 50,00 € |
| - 6574 – Subvention aux associations     | + 50,00 € |
| Association des Moulins du Périgord Noir |           |

---

**Subvention Association Commanderie de Condat Confluence Hospitalière**  
**DM n° 2**

---

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention de l'Association Commanderie de Condat Confluence Hospitalière (CCCH).

L'objet de cette association créée le 15 Février 2022 est d'accompagner la collectivité dans son action de sauvegarde du site de l'ancienne Commanderie Hospitalière et son environnement à Condat-sur-Vézère, animer et promouvoir le dit site.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre du vote du budget, une subvention d'un montant de 400,00 € a été attribuée à cette association.

Considérant qu'il s'agit de la première année de fonctionnement de la CCCH dont le développement des activités génère des frais de fonctionnement auxquels il est difficile de faire face avant d'avoir perçu les premières recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter la subvention versée à l'Association Commanderie de Condat Confluence Hospitalière de 600,00 €, portant ainsi son montant total 2022 à 1 000,00 €,

- Vote à cet effet les virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :

- 22 – Dépenses imprévues	- 600,00 €
- 6574 – Subvention aux associations	+ 600,00 €
Association Commanderie de Condat Confluence Hospitalière	

---

### Point des travaux

---

Monsieur Denis Escaleira rend compte au conseil de l'avancement des travaux en cours.

Commanderie : contact a été pris avec l'entreprise Bambou pour le bâchage en mesures conservatoires de la toiture en contrebas du donjon. Un rendez-vous sur site sera programmé avec l'entreprise.

Monsieur Escaleira doit reprendre contact avec l'entreprise Arbovital pour l'abattage des peupliers en bordure de coly sur le site de la commanderie.

Projet extension atelier municipal : Aux termes du rapport établi par les services du SDE 24, le réseau ne permettrait pas l'installation de 150 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur toiture comme projeté. 100 m<sup>2</sup> pourraient être envisagé. Monsieur Escaleira va demander une étude plus précise à ENEDIS.

Haie trottoir 704 : la haie dépassant de 15 cm sur l'avenue de Montignac à la Béchade, un devis sera demandé pour l'intervention d'une épareuse.

Toiture mairie et écoles : les devis de l'entreprise Durand pour resuivre les toitures de la mairie et des écoles ayant été validés fin 2021, Monsieur Escaleira rappellera l'entreprise pour obtenir une date d'intervention.

Défibrillateur : Les défibrillateurs installés sur la commune ne seront plus suivis et à court terme deviendront obsolètes. Un devis sera demandé pour leur remplacement.

---

### Divers

---

Handball Club Vallée Vézère : Monsieur le Maire présente au conseil une demande de subvention de l'équipe du Handball Club Vallée Vézère pour l'organisation d'une manifestation sportive à Montignac. La commune étant déjà largement sollicitée, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

Cantine scolaire : Monsieur le Maire informe le conseil que la commune s'approvisionnera en légumes bio auprès du maraîcher installé sur la commune.

Réunions : Monsieur le Maire informe le Conseil des réunions programmées.

- 18/05 : réunions sur site pour la réhabilitation du moulin avec les services de la DDT, Mme Perrier, chef de délégation territoriale du Périgord Noir et M. Lecalvez (instruction travaux en rivière).

- 16/06 : Rendez vous à la DREAL pour le dossier du projet de panneaux photovoltaïques déposé par la société Q ENERGIES.

- 23/06 : PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi à la Salle des Fêtes de la Bachelierie



Le Maire,

Stéphane ROUDIER